



# DOUBLE STANDARD

## Anglicisme préféré de **L'administration**

Une administration efficace :

-Suite à l'évasion de 2020, les surveillants ont été sanctionnés contrairement au chef d'établissement défaillant qui avait ordonné des affectations de cellules non règlementaires. Réaction rapide pour constater la responsabilité des surveillants contrairement à celle du chef d'établissement. Étrange?

- Mise en examen de 2 de nos collègues en 2021 aujourd'hui relaxé. L'administration a su très vite les condamner en ne leur apportant aucun soutien alors que le dossier était totalement vide mais sera telle agir aussi rapidement pour réparer le préjudice subi par leur famille et eux même. Ne rêvons pas ! Étrange?

- Admission de notre collègue au concours de Cpip. Pot de départ effectué, délai de route accordé... zut arrivé à l'ENAP on lui dit que l'administration s'est trompée. Qui est jugé responsable de cette grossière erreur ? Personne bien sûr, il n'y a rien à réparer...Étrange?

-Une collègue en arrêt, un contrôle automatique !!! Son déplacement couché en ambulance ne coûte pas cher à l'administration lorsque l'on sait que lors du 1er RDV une mauvaise adresse lui a été transmise et que lors du 2ieme RDV le médecin expert était en arrêt depuis plus de 15 jours. Imaginé sa réaction lorsqu'elle a reçu un courrier lui mentionnant l'arrêt de ces droits, faute de présentation. Qui sera sanctionné et qui va réparer ces dysfonctionnements. Personne bien sûr...Étrange?

- Ouverture du poste de chef de détention occupé depuis plus de 10 ans par une personne irréprochable comme le démontre ces notations. Quelle honte de ne pas présenter sa candidature devant la DAP ! Humiliation, totale pour un agent qui disposait d'un sens du service public qui n'était pas à démontrer. Espérons que la justice interviendra en sa faveur afin qu'elle conserve son poste. Ne comptons pas sur une démarche de l'administration pourtant génératrice de la situation. Étrange ?

Nous soulignons de plus son intervention du 4 octobre 2023 auprès de l'un de nos collègues agressés par une personne détenue. Malheureusement son intervention lui a valu d'être violemment propulsé dans les rambardes du 1er étage. La reconnaissance à son égard est tellement déplorable que le Chef d'établissement par intérim lui a demandé d'effectuer l'entretien arrivant QD de son propre agresseur en présence de son mari. Que cherche la direction ? Quelle soit en dépression. Bravo vous avez atteint votre objectif. Etrange ?

Démonstration d'efficacité : le 29 septembre 2023, le 1er surveillant de service et ses 3 agents de nuit ont commis des fautes professionnelles qu'ils ont reconnues en s'excusant platement et en ayant pris conscience de leur erreur. Réaction immédiate de l'administration !!! En moins de deux mois, une enquête a été diligentée et un passage en commission nationale leur a été notifiée. Qu'elle rapidité d'intervention alors que les fautes reconnues n'ont entraîné aucune conséquence à l'exception d'un portique, certes légèrement brûlé tout mais restant opérationnel. Etrange ?

Pourquoi êtes-vous capable d'agir aussi vite lorsque les sanctions sont orientées vers des personnels de surveillance ? Etes-vous sûr que la responsabilité du chef d'établissement par intérim ne peut pas être engagée ? Le service de nuit n'était pas complet cette nuit-là, pourquoi ? Le CE par intérim s'est déplacé sur la structure à 22h30, s'est-il posé les bonnes questions en voyant un portique se consumer avec des morceaux de draps calcinés autour ? Sera-t-il lui aussi convoqués à la DAP ?

Comment pouvez-vous nous dire que vous agissez sur les risques psychosociaux alors que nous nous sentons de plus en plus en insécurité avec un mal être qui n'est même plus mesurable tellement il est élevé. L'insécurité ressentie par les agents provient bien sûr de la surpopulation carcérale, de l'absence de couverture des postes en détention (surveillants, 1er surveillants et officiers) mais aussi du manque de confiance que nous pouvons avoir envers notre direction. Surcharge de travail non mesurée, agression régulièrement sous-évaluée, aucune considération....

A bon entendeur 'CELUI QUI SEME L'INJUSTICE, MOISSONE LE MALHEUR'

SLP FO Justice Bourges  
Le : 22 12 2023

